

Site inscrit

Date de protection : 19 septembre 1985 ~ Superficie : 1 769 ha

La vallée du Vair

Autigny-la-Tour, Harchéchamp, Barville, Soulosse-sous-Saint-Élophé

Cette partie de la vallée du Vair est celle où la vallée, abandonnant un profil jusqu'alors assez large et évasé, dû à la présence de marnes, se rétrécit et décrit entre Harchéchamp et Soulosse-sous-Saint-Élophé un ensemble de méandres prononcés.



La rivière bute sur un premier obstacle qu'elle n'a pu que contourner : un éperon rocheux à la pointe duquel s'élevait la forteresse du Châtelet. Puis elle a entaillé le plateau bajocien et découpé ainsi des côtes opposées. Elle peut en suivre le contour au plus près, ou bien alors ses anses se prolongent par des sortes de criques, attestant de l'ancien tracé du lit. Un ruban de prairies accompagne la rivière dans ce parcours sinueux au pied de parapets boisés de feuillus et de quelques bouquets de résineux. C'est un paysage d'une beauté paisible et charmeuse. Parfois la roche affleure, constituant de petites falaises. A l'approche d'Autigny-la-Tour, le paysage s'élargit. S'y ajoute l'image maintenant rare d'une

insertion, quasi intacte dans son environnement naturel, d'un patrimoine bâti. Seules quelques réalisations ont introduit un élément étranger dans une composition parfaitement groupée. Le caractère compact de cet assemblage est issu, dans ce cas, de la fortification qui l'enserrait. Une « tour » fut vraisemblablement érigée à Autigny au XII^{ème} siècle, récupérée par la famille du Châtelet. Beaucoup de détails architecturaux attestent de l'ancienneté du village. Des constructions rehaussent l'ensemble : les deux moulins qui ponctuent les rives du Vair, le pont qui commande l'entrée du village, le château du XVIII^{ème} siècle.



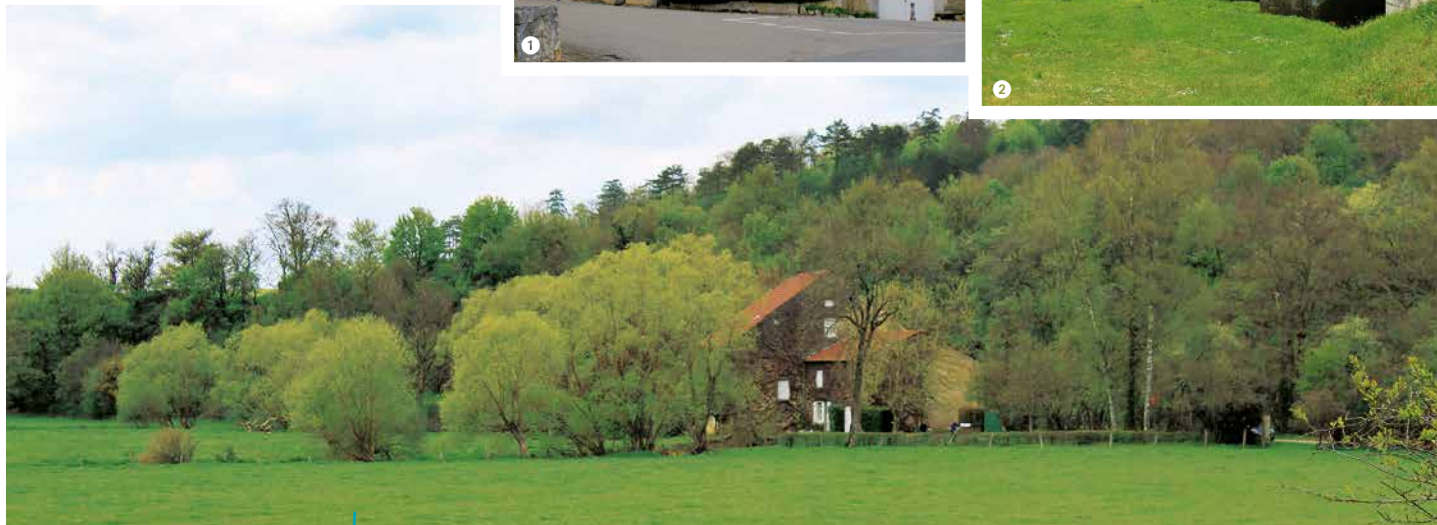
Le château de Neuves-Maisons à Harchéchamp

Critères de classement

→ Pittoresque



La Vallée du Vair



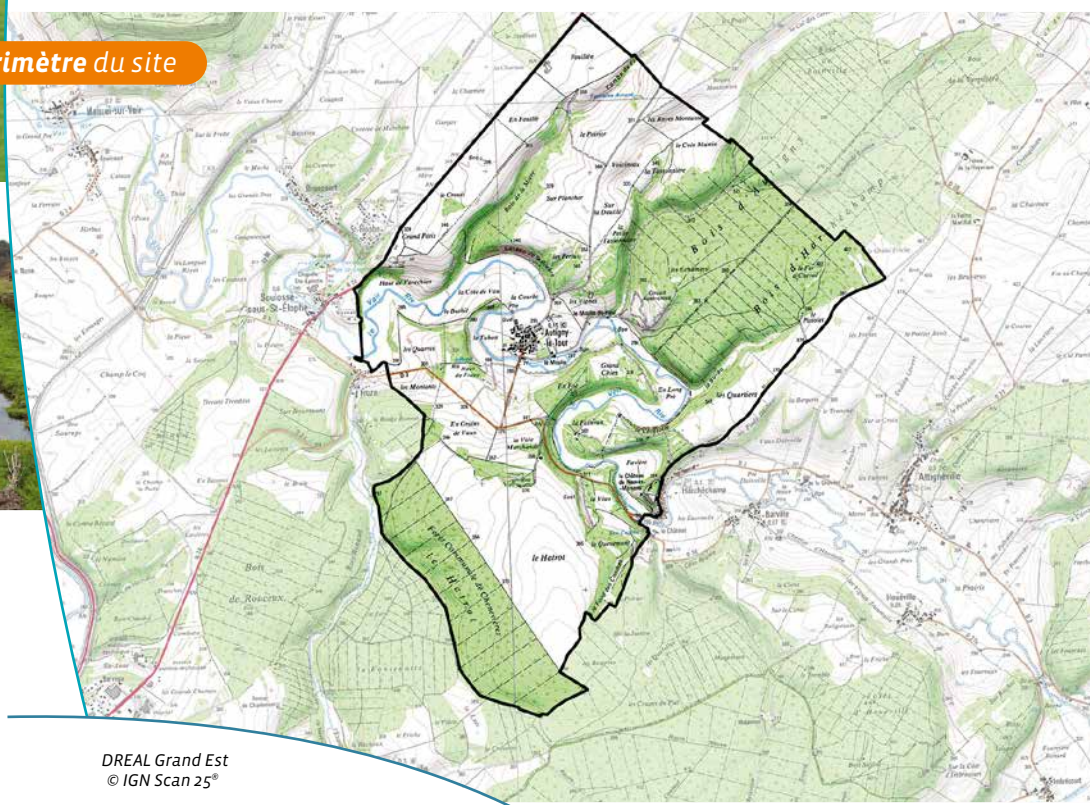
3



4

- 1 ~ Vue sur le chateau à Autigny-La-Tour
- 2 ~ Pont à Autigny-La-Tour
- 3 ~ Le moulin du Haut à Autigny-La-Tour
- 4 ~ Le Vair

Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ À Autigny-la-Tour : Le château et ses dépendances sont inscrits aux Monuments Historiques. Deux croix de chemin sont classées au titre des Monuments historiques.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus
d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63